

Mieux comprendre les enjeux de l'éolien industriel

Publié le 17/12/2019 à 08:02 | Mis à jour le 17/12/2019 à 08:02

f t i s



La réunion sur les éoliennes en Mayenne a fait sa comble à Saint-Vincent-la-Châtre. ©France 3

Paysages, nuisances sonores et visuelles, valeur immobilière, méthodes des promoteurs et surtout sur-nombre, les éoliennes mayennaises font parler d'elles.

Il aura fallu rajouter plusieurs dizaines de chaises lundi dernier dans la salle des fêtes de Saint-Vincent-la-Châtre pour la réunion d'information sur les éoliennes. Une soirée proposée par la nouvelle association Stop à l'éolien en Pays Mayenne. Contrairement aux promoteurs qui profitent de l'absence d'une poignée à l'échelle du territoire depuis l'interdiction des CDE, l'association entend lutter contre l'ensemble des projets. L'association avait invité le général Morard, ancien pilote de chasse de l'armée de l'Air au Bourchul' installé à Chenevix.

« Le Coeur des comarques parle de 20 milliards d'euros pour l'installation de 6.000 éoliennes et de 6,2 milliard d'euros de la CDE, payés par tous les usagers, pour ne fournir que 2 % de l'énergie. Et cette somme était utilisée pour faire à l'habitat, lequel serait plus important ». Pour ce membre de l'Académie de l'air et de l'espace, « le problème numéro un des éoliennes c'est l'intermittence. Elles tournent 20 % du temps mais ne produisent que 20 % de la puissance installée et il est faux de penser qu'il y a toujours du vent quelque part. Le 26 août 2019 à 10 h par exemple, la production éolienne était de zéro ».

La « fausse bonne idée »

L'homme est consultant sur la « fausse bonne idée » qu'est l'éolien industriel, beaucoup moins quand il minimise les conséquences du nucléaire. Il est dommage que la société n'a pas répondu à une question sans doute importante, tant l'argument revient souvent dans les discussions : l'éolien peut-il concurrencer, ne serait-ce qu'en partie, le nucléaire ? On peut se le demander quand même, les promoteurs se gardent bien d'évoquer cet aspect-là. « Il n'est pas possible d'être contre l'éolien et contre le nucléaire ? » Intervient même une femme dans le public. Autre remarque dans le public : « On peut se demander où est le respect de la démocratie quand un parti se réfère à ce que la population, les élus locaux et parfois même la préfecture ont voté ? ».

Quels recours ?

En seconde partie de soirée, Jacques Morlat, ancien juge à Nanterre puis La Rochelle, est intervenu pour indiquer quelles sont les possibilités de s'opposer à ces projets, estimant au passage que « devant l'impitoyable engagement dans le temps que représentent une centrale éolienne, un conseil municipal ne devrait pas prendre la décision seul mais interroger les habitants ». Il semble qu'un conseil municipal puisse s'opposer dès le départ en interdisant au promoteur l'utilisation de ses chemins. « Le Scot n'est pas opposable mais c'est le plan local d'urbanisme (PLU) qui l'est opposable ». L'association rappelle que l'impulsion lancée auprès des communes par Mayenne en Poitou, à l'initiative de la préfecture, pour savoir qui était pour et qui était contre le développement de l'éolien en Mayenne, est au final purement et simplement arrêtée.

Stop à l'éolien en Pays mayennais. Contact auprès de sa présidente : francoise.bourneau@wanadoo.fr

en savoir plus

- Depuis cette réunion de lundi, la présidente de l'association a remis 122 exemplaires de la lettre type destinée au commissaire-enquêteur, chargé par Mayenne en Poitou de recueillir les avis positifs ou négatifs et les remarques des habitants sur le contenu du Scot.
- Les signataires y font part de leur désaccord sur l'implantation de nouvelles centrales éoliennes sur le Pays mayennais. Stop à l'éolien en Pays mayennais invite les opposants à déposer un avis auprès du commissaire-enquêteur. Soit par la lettre type (à joindre sur demande à francoise.bourneau@wanadoo.fr) qu'il faut ensuite envoyer par courrier postal ou électronique à scot-melaloisepoitou@registreemat.fr, soit directement en ligne à www.registreemat.fr/scot-melaloisepoitou.

